

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA.

**BILL 44.**

Loi assurant aux producteurs de grain, dans les provinces des Prairies, un crédit à court terme pour faire face aux difficultés financières temporaires découlant de l'incapacité de terminer les opérations de moissonnage ou de faire la livraison du grain.

---

ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES COMMUNES  
LE 15 DÉCEMBRE 1951.

---